

« Pour Saint CYR, un nouvel élan » D. OLIVIER & A. PATOULLARD

➤ Le service de l'eau potable a perdu 360 abonnés !!!

- Tenu de présenter un rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, monsieur le maire s'est contenté de donner oralement quelques chiffres : parmi ceux qu'il n'a pas cités, une information étonnante :
 - alors que le nombre d'abonnés **domestiques** a **augmenté de 41**, du fait des nouvelles constructions, le nombre **total d'abonnés** a **diminué de 320** ;
 - le service de l'eau de St CYR aurait donc perdu 360 abonnés !
 - nous soupçonnons qu'ont été « effacés » tous les abonnés **municipaux et appareils publics**, ce qui serait totalement anormal, car cela ferait supporter aux abonnés domestiques la perte des abonnements correspondants.
- Nous avons donc demandé officiellement au maire une clarification sur ce point ; dans notre lettre (que vous pourrez lire ici : <https://goo.gl/97nvGb>) nous rappelons aussi les anomalies relevées l'année dernière :
 - non présentation au conseil des **indicateurs obligatoires** pour l'eau potable et l'assainissement collectif ;
 - en particulier, absence des indicateurs sur les **taux de renouvellement des réseaux** d'eau et d'assainissement, pourtant intéressants pour apprécier la gestion du patrimoine de ces 2 services.
- Enfin le rapport de la SEM que nous avons pu consulter en mairie fait apparaître qu'entre 2014 et 2016 les **volumes totaux annuels facturés aux abonnés domestiques** ont **augmenté de 130.000 m3**, alors que , en Décembre 2014, pour justifier la proposition d'augmentation des tarifs de l'eau, notre maire nous avait dit craindre une **baisse de 100.000 m3**. La hausse a été votée (sans nos voix) et les volumes ont augmenté, donc l'excédent budgétaire du service de l'eau ...Autant de trop payé par les consommateurs...

➤ Le rapport d'activité des plagistes :

- La présentation du rapport d'activité des 8 plagistes a donné lieu à une violente altercation entre notre collègue d'opposition Claude GIULIANO et monsieur le maire.
- Sans entrer ici dans le fond de la discussion, nous avons soutenu Claude GIULIANO dans sa demande visant à ce que les **rapports d'activités des plagistes soient plus comparables**, à la fois entre eux et par rapport à leurs obligations réglementaires et contractuelles, et à leurs prévisions.
- L'an dernier, nous avons demandé en vain que la **grille d'évaluation** servant aux services de la commune pour apprécier la conformité de l'activité des plagistes soit complétée en ce sens.
- Le maire nous a indiqué qu'il ne peut pas obliger les plagistes à remplir un rapport d'activité « normalisé » : nous lui avons répondu que la commune, dans ses contrats de délégation de service public, peut très bien imposer une partie **d'indicateurs harmonisés**, comme c'est le cas pour les services de l'eau !!!

➤ L'organisation des activités périscolaires

- En point divers, en fin de réunion, nous avons demandé quelle sera l'organisation qui présidera aux activités périscolaires, à la rentrée scolaire en Septembre prochain. En effet, un décret du 28 Juin du ministre de l'Education nationale autorise les communes à revenir à une semaine de 4 jours. **C'est un sujet majeur pour la commune, qui impacte la vie de très nombreuses familles**, et il nous paraissait normal que le conseil municipal soit informé du choix de la commune.
- Mme Chrystelle GOHARD, adjointe à l'éducation, a fait un point précis et documenté de la situation (*voir « Actualités » sur le site de la commune*) : même si les conseils d'école consultés se sont prononcés pour le retour à une semaine de 4 jours, la municipalité, tout en étant d'accord sur cette position, a décidé de la reporter à la rentrée scolaire 2018, car il est trop tard pour gérer toutes les conséquences juridiques et organisationnelles d'un retour à 4 jours, notamment les incidences sur les transports scolaires, sur les contrats avec les animateurs ou les prestataires de service et sur les emplois du temps des personnels municipaux.
- La lecture par Mme Béatrice AIELLO (groupe d'opposition II) d'une lettre au maire d'un groupement de parents d'élèves a entraîné une discussion très polémique, qu'il n'était pas du tout dans notre intention de provoquer.
- Pour information, la direction des services départementaux de l'Education nationale a tenu le 7 juillet une réunion au cours de laquelle ont été arrêtées les organisations scolaires des communes du Var. Sur 153 communes, 31, dont St CYR, garderont le schéma mis en place sur 4,5 jours (voir article VM <https://goo.gl/e7KckL>). En parallèle à son décret, le ministère de l'Education nationale a publié un rapport d'évaluation des effets de la réforme de 2014, très mitigé : nous fournissons ici le lien vers ce rapport (<https://goo.gl/12Hpwf>) et vers un article du journal « Le Monde » sur ce rapport (<https://goo.gl/CY3Rsj>)
- Fidèles à nos principes, nous considérons qu'avant de modifier une politique, il est indispensable de disposer d'évaluations précises et consensuelles, ce qui ne semble pas être le cas...

➤ Utilisation de l' «ancien» gymnase

- Faisant suite à l'interrogation de divers riverains, nous avons demandé à monsieur le maire quelles sont les utilisations prévues pour ce gymnase, après la mise en service du nouveau gymnase des Oliviers.
- Il nous a été répondu que ce bâtiment a toujours vocation à être utilisé comme gymnase, mais que, comme par le passé, à titre exceptionnel, il pourra être utilisé pour accueillir des manifestations particulières : déjeuners des anciens, et, par exemple en 2018, accueil du congrès des « Plus beaux détours de France »